

qu'il se tient dressé sur ses pattes bien fourrées, ses quartiers postérieurs sont habituellement un peu plus hauts que ses épaules. En hiver, ses pieds étalés comme des raquettes lui permettent d'avancer facilement sur la neige molle, ce qui l'avantage beaucoup pour la chasse.

La fourrure passablement ébouriffée de ce félin est argentée, tachetée de brun sur le dos et les côtés, puis pâlisante pour devenir blanche sous l'abdomen.

HABITAT

Essentiellement animal sauvage, le lynx se tient à l'orée des régions boisées les plus reculées. Il est souvent plus ou moins abondant selon les hausses et les baisses des peuplements de lièvres. Les lièvres sont en effet sa principale nourriture; toutefois, il mange aussi des souris, des oiseaux et d'autres petits gibiers.

Les lynx s'accouplent durant février ou mars et leur gestation dure une soixantaine de jours. Les portées varient en nombre de deux à cinq et les femelles donnent naissance à leurs petits dans des tanières formées de débris d'arbres gisant sur le sol ou installées dans une fente de rocher. La mère les allaite environ trois mois, puis ils la suivent durant la plus grande partie de leur première année. Bien qu'il reste rarement avec la famille après que celle-ci a quitté la pouponnière, le mâle se tient habituellement dans les environs.

Le chat-lynx et le lynx roux sont des sous-espèces du lynx. Au Canada, on les trouve surtout dans les régions boisées du centre et du sud de la Colombie-Britannique ainsi qu'en certaines parties des provinces de l'Est. Ils sont plus petits que le lynx mais lui ressemblent; leur fourrure est habituellement brun rougeâtre avec des taches foncées sur les côtés et le ventre. Leur queue compte plusieurs raies foncées au haut et l'extrémité n'est noire qu'à sa partie supérieure, tandis que toute l'extrémité de la queue du vrai lynx est noire.

Comme le lynx, ces sous-espèces sont farouches et échappent souvent aux chasseurs. Ils restent habituellement dans leur tanière durant le jour. Leur alimentation est presque entièrement composée de petits animaux, d'oiseaux et de leurs oeufs. Ils attaquent rarement les bestiaux.

RECONDUCTION D'UN ACCORD AVEC L'URSS

La déclaration suivante a été faite récemment à la Chambre des communes par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin:

"Je désire faire savoir à la Chambre que j'ai, au nom du Gouvernement du Canada, signé un Protocole reconduisant pour trois ans, soit jusqu'au 17 avril 1972, l'Accord commercial entre le Canada et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Monsieur M.R. Kuzmin, premier sous-ministre au

ministère soviétique du Commerce extérieur, a signé au nom de l'URSS.

"C'est la quatrième reconduction d'un Accord commercial qui remonte à 1956 et qui a fourni le cadre de l'expansion du commerce entre les deux pays selon le traitement de la nation la plus favorisée. Le renouvellement de cet Accord important réaffirme l'intention du Canada et de l'URSS de maintenir et de renforcer les relations commerciales qui se sont nouées entre les deux pays.

"En 1956, année de la conclusion initiale de l'Accord, nos échanges commerciaux étaient très faibles. Au cours des quatorze années écoulées depuis lors, les exportations canadiennes se sont élevées à 1.3 milliard de dollars. Pendant ce même temps, l'Union soviétique fut parmi les principaux acheteurs de blé canadien, absorbant en tout plus de 760 millions de boisseaux.

L'Union soviétique a également acheté un éventail d'autres matières premières et produits ouvrés du Canada, dont la valeur s'est élevée à 5.5 millions de dollars en 1968. Par ailleurs, les exportations soviétiques vers le Canada, qui s'élevaient à un million de dollars en 1956, se chiffraient par 21.6 millions en 1968, dernière année pour laquelle les données statistiques officielles sont complètes.

"Au cours des négociations qui ont précédé la signature du Protocole, les délégations canadiennes et soviétiques ont examiné le dossier des ventes canadiennes de blé. Ces ventes ont été mutuellement avantageuses tant du fait de la capacité de livraison du Canada que des besoins renouvelés de l'Union soviétique en importations. En ce qui a trait à l'avenir, le chef de la délégation soviétique a donné l'assurance à la délégation canadienne qu'en cas de besoins de blé, l'agence d'achat soviétique devra s'adresser d'abord à la Commission canadienne du blé.

"Cela signifie que l'Union soviétique se tournera vers le Canada comme source préférée d'approvisionnement en blé. Nous prévoyons, par conséquent, que l'URSS continuera de représenter un marché important pour le blé canadien. Comme les membres du Parlement le savent, la Commission canadienne du blé a signé en décembre dernier un Accord reconduisant le contrat de 1966 et prévoyant d'importantes livraisons au cours de 1970.

"Outre les entretiens sur les céréales, les deux délégations ont étudié les échanges d'autres produits et ont convenu du besoin d'accroître et de diversifier les relations commerciales entre les deux pays.

"Les deux parties s'attendent que les discussions permettront aux deux pays d'accroître l'éventail des produits, des matériaux et des marchandises ouvrées qu'ils échangent. Le Protocole que j'ai signé indique que les deux Gouvernements faciliteront les échanges de marchandises entre les deux pays dans les limites des lois et règlements en vigueur dans chacun..."